



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revenus

Question écrite n° 34528

## Texte de la question

Les comptes de l'agriculture pour 1998 annoncent une augmentation du revenu des élevages ovin (+ 10 %) et bovin viande (+ 4 %). Cependant cette progression est loin de permettre aux éleveurs, notamment pour ceux des zones de montagne, de rattraper l'écart de revenu qui les sépare des autres productions. De plus, ces mêmes comptes, qui annoncent une progression de 3 % du revenu agricole moyen en France, font état, par contre, d'une baisse de 2,6 % pour la région Midi-Pyrénées. Pour le département de l'Ariège, le revenu moyen, en baisse de 0,9 %, se situe à 45 % du revenu moyen national. Aussi, M. Augustin Bonrepaux demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour réduire les écarts importants de revenu entre les régions et selon les productions.

## Texte de la réponse

Malgré des évolutions très diverses selon les spécialisations et les régions, les résultats des comptes provisoires de l'agriculture française de 1998 n'ont pas remis en cause la tendance à l'amélioration générale de l'économie agricole, le résultat agricole par actif en termes réels a augmenté de 3 % en « optique production ». Sur la période d'application de la réforme de la PAC, l'inégalité des revenus entre exploitations agricoles s'est réduite. Ces évolutions dont certaines peuvent être jugées positives ne sont toutefois pas totalement satisfaisantes. C'est pourquoi, dans le cadre des accords de Berlin, la priorité à l'élevage allaitant a de nouveau été reconnue, notamment par une revalorisation importante de la PMTVA. De plus, la loi d'orientation agricole, dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), prend largement en compte ce souci d'une politique agricole plus équitable, qui permette un développement harmonieux de toutes les productions et de toutes les régions la mise en oeuvre de la possibilité offerte par les accords de Berlin aux Etats membres d'effectuer un prélèvement sur les aides directes perçues par les agriculteurs dans la limite de 20 % de leur montant permettra d'utiliser les sommes ainsi dégagées pour abonder les crédits destinés à la politique de développement rural. Il ne s'agit pas d'un nouvel impôt mais d'une réorientation des aides publiques dont l'attribution sera moins directement liée au niveau de production. La modulation permettra de dégager un milliard de francs qui viendra abonder une somme équivalente inscrite au budget de l'Etat. Ce sont ainsi deux milliards de francs qui seront consacrés aux CTE l'année prochaine. La revalorisation des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHHN) majoritairement destinées aux éleveurs de cheptels herbivores, contribue également à réduire les écarts de revenus entre régions. L'Agenda 2000 développe cette action en permettant aux Etats membres de déclarer 10 % de leur superficie en régions défavorisées, au lieu de 4 % actuellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Augustin Bonrepaux](#)

**Circonscription :** Ariège (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34528

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche  
**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 1999, page 5295

**Réponse publiée le** : 28 février 2000, page 1277